



Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF
En les priant de transmettre si nécessaire aux
services cantonaux concernés

Numéro de dossier: 521.45
Dossier traité par: Christoph Käser
Wabern, le 20 janvier 2021

Cadastre RDPPF Express n° 2021 / 01

Instruction «Cadastre RDPPF: procès-verbal de réception relatif à la poursuite du développement 2023» – consultation

Mesdames, Messieurs,

Diverses mesures portant sur de nouveaux contenus et de nouvelles fonctions sont inscrites dans la stratégie du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière pour les années 2020 à 2023 et dans le plan de mesures qui lui est associé.

En 2020, c'est sous la direction de l'Office fédéral de topographie swisstopo et avec la collaboration des cantons que les conditions-cadre et les exigences minimales concernant les mesures

E – Etendre les contenus selon le droit fédéral,
F – Etendre les contenus selon le droit cantonal,
G – Publier les RDPPF en cours de modification et
H – Publier des RDPPF avec effet juridique anticipé

ont été élaborées puis mises en consultation. Les instructions techniques révisées entreront en vigueur au cours du premier trimestre 2021.

Un procès-verbal de réception approprié a aussi été élaboré pour que les nouveaux développements entrepris puissent être vérifiés et validés de manière homogène. La présente version de la nouvelle instruction a été rédigée par un groupe de travail composé de Lea Bernet (BE), Christian Gamma (AG) et Andrea Lüscher (SO), Isabelle Rey (swisstopo) et Christoph Käser (également swisstopo) puis adoptée après avoir fait l'objet de discussions approfondies.

Vous trouverez le projet de texte de l'instruction sur le portail du cadastre RDPPF à l'adresse suivante: www.cadastre.ch/rdppf → Aspects juridiques & publications → Cadastre RDPPF Express.

Vous voudrez bien faire parvenir vos réactions à christoph.kaeser@swisstopo.ch pour le **vendredi 26 février 2021 au plus tard**.



Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous remercions dès à présent de votre collaboration constructive et de votre esprit de coopération.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable de domaine

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF